

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 28 février 2017

Convocation du 20/02/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 9

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 06/03/2017.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, Armelle PONCET, Nicolas DAVIAUD, Dominique GIRARD

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Loïc LAFOURCADE
Bon pour pouvoir : De Christophe GIGNON à Dominique GIRARD

DCM 2017-13

Taxe d'enlèvement des dépôts sauvages

Le Maire propose d'instaurer la taxe d'enlèvement des dépôts sauvages.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE à l'unanimité des membres présents, la taxe d'enlèvement des dépôts sauvages à 100 €.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 04/03//2017

Le Maire,
F. STEPHAN



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 06/03/2017
Et de la publication, le 06/03/2017